

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE MOBILITES ISOGRADES

01/04/2026

Je souhaite bénéficier d'un/e :

Changement de mon
affectation principale

Modification de mon
affectation secondaire ou du
lieu d'exercice de mes gardes

Je dispose de 3 ans sur mon
affectation principale ?

Je dispose d'un an sur mon
option ?

Oui

Oui

J'ai avisé ma hiérarchie de mes vœux de mobilité.

Oui

Je dépose ma candidature via le formulaire dédié, disponible
sur l'extranet du site du SDIS38.

NON

Je formule de 1 (obligatoire) à 3 choix
libres différents en veillant à compléter le
formulaire en fonction de ma situation
personnelle et notamment de mon
affectation.

Candidature
non recevable

Candidature prise en compte par le GRH

Le GRH envoie un accusé de réception à l'agent
avec en copie le supérieur hiérarchique et le chef de
groupement.

Péréquation

Affectation au 1^{er} avril 2026

Clôture au 15/11/2025 à minuit

Toute candidature déposée hors délai ne sera pas prise en compte.